



PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES

DISCUSSION DE L'ARTICLE 4
ET EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE PUBLIQUE
JEUDI 14 OCTOBRE 2010

Chapitre II
Durée d'assurance ou de services et bonifications

Article 4
(Non modifié)

L'article 5 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites est ainsi modifié :

1° Le IV est ainsi rédigé :

« IV. – Pour les assurés nés à compter du 1er janvier 1955, la durée d'assurance ou de services et bonifications permettant d'assurer le respect de la règle énoncée au I est fixée par décret, pris après avis technique du Conseil d'orientation des retraites portant sur l'évolution du rapport entre la durée d'assurance ou la durée de services et bonifications et la durée moyenne de retraite, et publié avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ces assurés atteignent l'âge mentionné au dernier alinéa du même I, minoré de quatre années.

« Pour les assurés nés en 1953 ou en 1954, la durée d'assurance ou de services et bonifications permettant d'assurer le respect de la règle énoncée au I est fixée par un décret publié avant le 31 décembre 2010. » ;

2° À la fin du premier alinéa du V, les mots : « prévu au premier alinéa de l'article L. 351-1 du même code » sont remplacés par les mots : « mentionné au troisième alinéa du I du présent article » ;

3° Le VI est ainsi modifié :

a) Après le mot : « âge », la fin de la première phrase est ainsi rédigée : « mentionné au troisième alinéa du I » et la seconde phrase est supprimée ;

b) Il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés :

« Par dérogation au premier alinéa, la durée des services et bonifications exigée des fonctionnaires de l'État et des militaires qui remplissent les conditions de liquidation d'une pension avant l'âge mentionné au troisième alinéa du I est celle exigée des fonctionnaires atteignant l'âge mentionné au même troisième alinéa l'année à compter de laquelle la liquidation peut intervenir.

« Le présent VI s'applique également aux fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et aux ouvriers des établissements industriels de l'État. » ;

4° Le IX est abrogé.

INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES :

LA PAROLE EST À M. YVES DAUDIGNY, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841.

Nous voterons cet amendement parce qu'il va dans le sens des positions que nous défendons.

Permettez-moi de profiter de mon temps de parole pour répondre à l'interpellation de notre éminent collègue Jean-Pierre Fourcade.

Mon cher collègue, j'ai beau chercher autour de moi, je ne vois ni M. Rocard ni M. Strauss-Kahn ! Ce matin, la parole des socialistes est portée par l'ensemble des sénatrices et sénateurs du groupe.

Mon cher collègue, je vous le dis avec beaucoup de respect, vous parez aujourd'hui MM. Rocard et Strauss-Kahn de toutes les vertus. Toutefois, lorsque ces deux éminents socialistes étaient aux responsabilités, vous les combattiez avec la plus grande violence politique.

Vos jugements sont bien sûr très sélectifs. Vous évoquez des socialistes non sénateurs lorsque cela vous arrange, mais vous êtes bien loin de défendre l'ensemble de leurs recommandations !

Sur le fond, c'est vrai, parmi les mesures démographiques, l'allongement de la durée de cotisation, qui tient compte de l'âge d'entrée dans la carrière professionnelle, est la seule qui puisse revêtir un caractère de justice.

Toutefois, je le rappelle avec force, nous considérons que les mesures démographiques ne peuvent à elles seules constituer la totalité de la réforme.

On ne peut donc se dire favorable, de manière absolue, à l'allongement de la durée de cotisations, qui doit s'accompagner de certaines conditions. En effet, une telle mesure doit être limitée et intégrée dans une réforme comportant un dispositif de prélèvement sur les revenus du capital ; elle ne doit pas avoir pour effet de « manger » l'ensemble des gains en matière d'espérance de vie ; surtout, il convient d'y inclure la prise en compte de la diversité des parcours professionnels, dont nous aurons l'occasion de débattre.

Puisque vous nous avez prodigué ce matin vos recommandations, monsieur Fourcade, je veux, à mon tour, vous donner un conseil : lisez aujourd'hui l'éditorial de Libération, qui s'achève ainsi : « Drôle de grève, décidément ! Le Gouvernement aurait tort de se réjouir, ce feu qui couve laisse l'avenir immédiatement ouvert. »

LA PAROLE EST À M. ALAIN ANZIANI, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841.

J'ai moi aussi été frappé tout à l'heure par l'interpellation de notre collègue Jean-Pierre Fourcade, lequel nous a expliqué avec beaucoup de franchise que, en défendant la nécessité de mieux recourir au levier fiscal, nous n'étions pas sérieux. En effet, selon lui, la fiscalité de notre pays étant déjà importante par rapport à la moyenne européenne, nous ne pouvons pas augmenter encore la pression fiscale.

Mais est-ce vrai ? Pour répondre à cette question, je prendrai deux exemples.

J'évoquerai tout d'abord les impôts qui pèsent sur les particuliers. Voilà quelque temps, le magazine L'Expansion, que l'on ne peut qualifier de « gauchiste », s'était penché sur l'imposition des personnes les plus fortunées de France, en prenant l'exemple de Mme Liliane Bettencourt.

Ce n'est pas ma faute si ce fantôme vous poursuit !

À la lecture de cet article, il apparaît que, grâce aux divers mécanismes d'optimisation fiscale et au bouclier fiscal, Mme Liliane Bettencourt bénéficie d'un taux d'imposition de 9 %. Nous sommes donc bien loin des chiffres qui nous sont indiqués !

Examinons à présent le taux d'imposition sur les sociétés, officiellement fixé à 33,3 %. Si j'ai bonne mémoire, au mois de mars dernier, Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, dans une interview au journal La Tribune, lequel n'appartient pas non plus à la presse révolutionnaire, affirmait : « Il existe en France un écart significatif entre le taux d'imposition facial des bénéficiaires des entreprises, qui est de 33,3 %, et le taux réel, qui est de l'ordre de 22 %. »

J'irai un peu plus loin : parmi les entreprises du CAC 40, 1 500 possèdent des filiales à l'étranger. Un certain nombre d'entre elles, y compris des banques aussi prestigieuses que BNP Paribas, pratiquent l'évasion fiscale dans des paradis fiscaux.

En outre, comme le relèvent plusieurs études, les grandes entreprises du CAC 40 paient en réalité un impôt sur les sociétés 2,3 fois inférieur à celui qui pèse sur les petites et moyennes entreprises.

Ce chiffre – il n'a pas été inventé par le parti socialiste ! – me semble tout de même très significatif.

Que pouvons-nous en conclure, mes chers collègues ? En matière de fiscalité des entreprises, sujet sur lequel nous disposons de données chiffrées, l'État se prive de 8 milliards d'euros de revenus par an. Sont bien évidemment en cause l'évasion fiscale, mais aussi les différentes mesures d'exonération dénoncées par Mme Lagarde elle-même.

Là est le cœur du débat ! Sans doute allez-vous nous répondre, par courtoisie, que vous comptez, dans les prochains mois, comme vous l'avez promis, revenir sur ces inégalités fiscales et mettre fin à la distorsion entre taux facial et taux réel.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que la première des réformes aurait dû être celle-là, afin de donner à l'État les ressources budgétaires qui lui manquent aujourd'hui. Pourquoi commencer par imposer à l'ensemble des Français, en matière de droits à la retraite, des conditions d'accès particulièrement difficiles ?

Par cette démonstration, je crois avoir montré clairement la différence entre vous et nous : vous refusez de comprendre que votre réforme est mauvaise parce que, justement, elle nie son injustice.

LA PAROLE EST À M. RONAN KERDRAON, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841

Yves Daudigny et Alain Anziani viennent de démontrer que votre projet de réforme est une imposture, fondée sur un raisonnement « Canada Dry ».

Il a en effet la couleur et le goût de la vérité, mais ce n'est pas la vérité ! (Applaudissements sur les mêmes travées.)

Votre réforme, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, est une remise en cause du pacte social construit en 1945 ; elle casse les garanties collectives des salariés sans relever les défis qui sont devant nous et elle est injuste sur le plan de l'équité intergénérationnelle. D'ailleurs, depuis quelques semaines, et encore aujourd'hui, les jeunes sont dans la rue, non pas parce que nous les y invitons, mais parce qu'ils ont perdu confiance en un système qui ne les protégera pas et qui, au contraire, pèsera sur les jeunes générations.

Oui, avec votre réforme, les jeunes cotiseront plus et, avec le recul de l'âge légal de la retraite et la baisse à venir du revenu des pensions, ils percevront moins. De surcroît, ils vont se faire spolier – racketter, diront certains – des 34 milliards d'euros capitalisés au sein du Fonds de réserve pour les retraites et qui leur étaient réservés.

C'est ainsi, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, que vous sacrifiez les jeunes générations.

La façon dont le Gouvernement malmène l'éducation nationale pousse les jeunes dans la rue. Ce sont 40 000 postes qui ont été supprimés depuis 2008, dont 1 250 postes de conseiller principal d'éducation. Je pourrais continuer de dérouler la liste. Parallèlement, le taux d'emploi des jeunes se dégrade par rapport à celui du reste de la population active. Je peux le mesurer tous les jours au travers de mes fonctions de président de mission locale pour l'emploi des jeunes.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, face à un monde en pleine mutation, la solidarité intergénérationnelle et l'équité doivent présider à toutes les politiques publiques. Malheureusement, vous n'avez pas fait ce choix, telle n'est pas votre priorité, alors même que ces objectifs apparaissent dans toutes les interventions du Président de la République.

Dès lors, qui croire ? Ne vous étonnez pas si les jeunes manifestent leur inquiétude tous les jours ; ne vous étonnez pas s'ils estiment votre projet injuste et illégitime ; ne vous étonnez pas s'ils vous considèrent comme le ministre de la précarité accrue. Écoutez leur angoisse !

LA PAROLE EST À M. JEAN DESESSARD, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841

Je voterai, moi aussi, l'amendement n° 841. Permettez-moi, à présent, de prolonger le propos de M. Anziani. En effet, monsieur About, elle n'était pas complète, car notre collègue a uniquement évoqué la fiscalité française !

Je suis favorable au financement de la protection sociale et de l'assurance vieillesse par l'impôt, mais il faut désormais se placer dans le cadre de la mondialisation. Certains sont pour la mondialisation des marchandises, c'est-à-dire favorables aux délocalisations qui permettent de produire moins cher ailleurs et de réaliser ainsi de gros bénéfices.

D'autres sont pour la mondialisation des plus-values, c'est-à-dire qu'ils veulent être libres de s'installer dans les paradis fiscaux. D'autres encore sont pour la mondialisation des exilés fiscaux, ceux-là même qui, exerçant une activité sur le territoire français et y réalisant des bénéfices, ne payent pas d'impôt dans notre pays, car ils se sont exilés dans des pays plus intéressants en la matière. Il n'y pas que Mme Bettencourt !

Cette pratique est également condamnable.

Enfin, d'autres défendent au contraire la libre circulation non pas des capitaux, mais des hommes.

Nous sommes donc en présence de deux politiques différentes. Au Parlement européen, où l'on retrouve l'ensemble des sensibilités politiques composant notre hémicycle, quels sont les députés européens qui se battent pour une harmonisation fiscale et une harmonisation sociale ? Ce sont ceux qui représentent ce côté-ci de notre hémicycle !

Vous prétendez, faisant mine de le déplorer, que nous ne sommes pas libres de conduire la politique fiscale de notre choix. Mais que votent les députés européens issus de l'UMP à Bruxelles ? Ils se prononcent en faveur de la libre concurrence, du dumping fiscal et du dumping social, au lieu de se battre pour une harmonisation fiscale à l'échelon européen, qui permettrait de mettre fin à l'exil fiscal, à la concurrence fiscale entre les différents pays, chacun d'eux cherchant, par le biais de régimes fiscaux plus favorables, à attirer les entreprises sur son territoire.

La mondialisation pèse aujourd'hui sur l'économie et tend à remettre en cause les garanties sociales dont nous bénéficions. Lorsqu'on siège au Parlement européen, à Bruxelles, il faut être cohérent et défendre l'harmonisation fiscale et sociale et empêcher que s'installe partout en Europe la libre concurrence.

LA PAROLE EST À M. RENÉ-PIERRE SIGNÉ, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841

Mon propos, plus précis, moins général, contribuera à faire retomber la tension. Je veux en effet aborder un sujet qui intéresse tout un chacun, à savoir l'ultime période de la vie, à laquelle personne ne cesse de penser.

Qui a beaucoup fréquenté les hôpitaux sait, aussi dévoués et compatissants que soient les médecins, que ce n'est pas forcément du traitement médico-chirurgical que se souvient avant tout une personne ayant été hospitalisée, mais plutôt des soins de suite, de la restauration, du confort, de la manière dont elle a été traitée. C'est bien ce qui la marque le plus.

On peut évoquer d'un mot le côté affectif, pour le gommer. Mallarmé disait que la mort est « un petit ruisseau mal famé ». Sans doute n'avait-il pas dû fréquenter beaucoup les mourants. Au contraire, la mort est quelque chose de terrible, d'effrayant, d'angoissant, qu'on aborde seul, même lorsqu'on est entouré.

Les infirmières et les aides-soignantes, qui savent s'imprégner du désarroi du malade, qui se glissent dans ses souffrances, jouent un rôle évidemment capital.

Je n'y insiste pas, car je devrais alors évoquer la pénibilité, sujet que vous ne voulez pas aborder.

J'en veux pour preuve que, à la notion de pénibilité, vous avez substitué celle d'invalidité.

Cette fonction de « consolatrices » qu'exercent les infirmières et les aides-soignantes n'est pas une sinécure et entraîne une perturbation psychologique. Parce qu'elle n'est pas sans effet sur la santé, elle ne saurait être exercée indéfiniment et être considérée différemment en hôpital privé et en hôpital public.

J'insisterai sur les efforts physiques que nécessite l'exercice d'une telle fonction, efforts susceptibles de créer les conditions de l'invalidité. Ces efforts conduisent aux lombalgies traumatiques, aux accidents musculaires, aux hernies discales, aux déformations vertébrales, aux troubles psychiques et psychosociaux, aux stress des sonnettes répétitives toute la nuit, des plaintes, des cris, des draps qu'il faut changer, des malades qui se souillent, qu'il faut tourner, qu'il faut coucher d'un côté ou de l'autre pour leur épargner les escarres, des malades qui chutent, qu'il faut relever, etc. C'est un travail incessant, au milieu du bruit et des plaintes. Un hôpital, surtout un hôpital de long séjour, c'est quelque chose d'horrible. Il faut y avoir travaillé pour en prendre conscience.

Comme l'a dit notre collègue François Autain, il ne faut pas établir une différence de traitement entre le privé et le public. Il est bien normal que les personnels qui exercent de telles fonctions puissent souhaiter se consacrer un peu à eux-mêmes ou à leurs familles sans avoir à supporter la charge trop lourde de la douleur, du malheur, de l'invalidité des autres, sans être obligées de l'intérioriser. Ils aspirent à retourner à une vie plus normale, plus sereine et plus détendue.

C'est pourquoi l'âge de la retraite dans les secteurs public et privé doit être uniformisé et, surtout, les avantages professionnels dont bénéficient les personnels du secteur public doivent être étendus à ceux du secteur privé, car la fonction, le travail et les difficultés rencontrées sont les mêmes.

LA PAROLE EST À M. DAVID ASSOULINE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841

À la suite de mes collègues, je dirai quelques mots sur la question de la fiscalité, car on touche là au fond d'une logique qui guide votre réforme. Pour notre part, nous ne contestons pas qu'une réforme soit nécessaire, mais nous proposons une autre approche.

Partant du principe qu'il manque 40 à 45 milliards d'euros, vous n'avez pas trouvé mieux pour combler le déficit que de reporter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite et à 67 ans l'âge permettant de bénéficier d'une pension à taux plein, à défaut de pouvoir demander aux salariés des efforts supplémentaires.

Nous constatons tous les jours, comme tous les Français, au travers de multiples exemples, que vous faites preuve d'une tendresse particulière, voire de laisser-aller, envers les revenus du capital, sans le moindre regard généreux et compréhensif pour nos concitoyens qui doivent lutter contre des difficultés croissantes dans leur vie quotidienne.

C'est bien pour cette raison que, comme certains commencent à le dire ouvertement, vous perdez la bataille de l'opinion, et non parce vos propos seraient marqués à tel ou tel endroit par le mensonge.

À l'appui de ma démonstration, j'évoquerai un épisode particulièrement scandaleux, qui n'a guère été relevé.

La Société générale, à défaut d'avoir été reconnue coupable dans l'affaire Jérôme Kerviel, a vu sa responsabilité partiellement mise en cause au motif qu'elle n'avait pas mis en place des mécanismes de surveillance et de contrôle suffisants.

Je m'attache à l'aspect non pas judiciaire, mais fiscal du dossier ! Or, en fin de semaine dernière, nous avons appris que la Société générale a bénéficié d'une exonération fiscale d'un montant de 1,7 milliard d'euros à la suite de ses pertes, en dépit, donc, de sa part de responsabilité !

Cette mesure en faveur de la banque, jamais aucun citoyen, fût-il dans la détresse, n'aurait pu en bénéficier ! Jamais aucun citoyen ne s'est vu accorder un répit quand un huissier frappe à sa porte pour saisir son poste de télévision ! Y compris dans votre camp, certains considèrent que cette situation est anormale.

D'ailleurs, l'affaire n'est pas close : alors que nous nous échinons ici à trouver de l'argent pour que le déficit du régime des retraites ne pèse pas sur les salariés, le ministère du budget a décidé, d'un trait de plume, l'exonération de cette somme gigantesque de 1,7 milliard d'euros.

Bien sûr, comme ne manquent pas de le souligner certains, cette exonération est parfaitement légale quand une entreprise dégage une perte exceptionnelle dont elle n'est pas responsable. Dans ce cas, elle peut déduire 33 % de cette somme dans sa déclaration d'impôt sur les sociétés. Sur l'exercice 2008, l'État a donc épongé un tiers de la perte occasionnée par Jérôme Kerviel.

Ce qui est parfaitement scandaleux, c'est que la Société générale demande néanmoins par voie de justice à son ancien salarié de lui rembourser non pas les deux tiers restants, mais la totalité des sommes qu'elle a perdues.

Il s'agit là d'une injustice énorme, à l'image de celles que nos concitoyens constatent chaque jour pour eux-mêmes et qu'ont rappelées nos collègues. Les Français sont prêts à faire des efforts, mais ils veulent que ceux-ci soient équitablement répartis. Ce n'est pas la voie suivie par votre réforme.

LA PAROLE EST À MME NICOLE BRICQ, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 841

Il me semble, après avoir écouté les interventions de M. Fourcade et de M. le ministre, que vous utilisez le débat fiscal pour répondre à nos arguments. C'est votre droit le plus strict. Je voudrais toutefois faire remarquer que nous représentons, nous, le groupe socialiste et le groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du parti de gauche du Sénat, l'opposition face à la majorité.

Ainsi, en rapportant les propos de nos camarades, anciens ou actuels, mais absents, vous maniez certes la dialectique, mais vous esquivez le débat sur le fond. J'affirme sereinement que nous soutenons et défendons, comme nous l'avons toujours fait, l'amendement du groupe CRC-SPG dont nous débattons à présent. En effet, il s'agit non pas de fiscalité, mais de contributions sociales, de même que l'amendement suivant relatif aux stock-options.

Monsieur Fourcade, ce sont vos amis de la majorité, MM. Arthuis et Marini pour ne pas les nommer, qui entendent globaliser projet de loi de financement de la sécurité sociale et projet de loi de finances.

Ce débat montre qu'il aurait fallu, lors de la préparation de la réforme, si l'objectif était bien de mener une réforme systémique, mettre sur la table le système de prélèvements obligatoires français. Or, vous vous y êtes refusés. Aujourd'hui, embourbés comme vous l'êtes dans ce débat, vous êtes réduits à retoquer, point par point, le plan de financement que nous défendons. Cela est révélateur des lacunes de votre réforme, qui ne mérite d'ailleurs pas son nom.

C'est d'ailleurs notable lorsque l'on observe le détail de votre argumentation concernant la taxe bancaire. Nous sommes ainsi les premiers à avoir défendu, avec nos collègues députés, la taxation des banques. Après, on peut discuter de la surtaxation et de l'affectation de ces recettes. C'est un débat que nous aurons en loi de finances.

Je rappelle cependant, puisque vous évoquez fréquemment l'harmonie fiscale franco-allemande, que ce débat a déjà été tranché par le Parlement allemand, qui a instauré une taxe bancaire. On peut fort bien s'interroger sur le produit et l'assiette de cette taxe et entamer des débats techniques dès à présent. Mais le fait est que le Parlement allemand a pris cette mesure. Par conséquent, quand vous avez recours à des exemples, prenez garde à ce qu'ils soient cohérents avec vos propres positions !

On entend partout que le bouclier fiscal sera supprimé en contrepartie de la suppression de l'ISF. Vous aurez la peau de l'ISF ! Mais je garde en mémoire les propos que le Premier ministre tenait voilà peu de temps : « Je ne suis pas prêt à sacrifier une recette de 4 milliards d'euros ». Or le bouclier fiscal représente 680 millions d'euros ! Vous êtes bien incapable de suivre les litotes que vous faites à propos de l'harmonie fiscale, vous le savez bien. Notre collègue Alain Anziani en a parlé, mais nous pouvons l'évoquer de nouveau.

Nous pouvons contrer point par point l'argumentation que vous défendez. Une chose est certaine, monsieur le ministre : vous êtes aux responsabilités. Nous ne le sommes pas ! Vous n'ignorez pas que ce débat fiscal est un enjeu pour 2012. Vous pouvez raconter ce que bon vous semble, ici ou à l'extérieur de cet hémicycle. Vous avez vos éléments de langage. Nous, nous défendons une position : nous voulons une vraie réforme des retraites.

La vôtre, vous pouvez la manipuler comme il vous plaît. Et ce d'autant plus que vous venez de faire accepter à votre majorité parlementaire le transfert de 130 milliards d'euros à la CADES. Je reprends l'expression de certains membres de votre majorité : vous leur avez imposé cela « le pistolet sur la tempe ». Toutefois, vous ne pourrez imposer vos éléments de langage à l'opposition ! Permettez que nous défendions notre projet concernant la réforme des retraites

Vote sur l'amendement n° 841 tendant à rédiger l'article 4.

Résultat du scrutin n° 26 :

Nombre de votants 338

Nombre de suffrages exprimés 337

Majorité absolue des suffrages exprimés 169

Pour l'adoption 153

Contre 184

Le Sénat n'a pas adopté.

LA PAROLE EST À M. PIERRE-YVES COLLOMBAT, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 833

Je ne serais pas intervenu sans la sortie de M. Woerth ! Monsieur le ministre, je tenais à vous féliciter : quel estomac ! quel aplomb ! Si nous n'étions pas en situation de crise, s'il n'y avait pas eu l'explosion du chômage, de la dette, du déficit budgétaire, vous ne seriez pas moins triomphant, vous ne nous exposeriez pas avec plus de dogmatisme les raisons pour lesquelles vous gérez si bien et avec tant de succès !

La terre peut tourner dans l'autre sens, vous ne changerez pas d'avis ! Et vous nous servez toujours le même conte pour enfants : il faut défendre les banques parce qu'elles financent l'économie. Les banques ? On les a vues à l'œuvre : elles se livrent essentiellement à la spéculation, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes dans le mur ! Demandez aux chefs d'entreprises comment les banques « financent l'économie » !

La crise devrait nous apprendre que l'on ne peut plus continuer à appliquer la même politique, que certains principes doivent être remis sur le métier et non plus tenus pour des vérités, voire pour des dogmes.

Nous aurions manqué notre examen de passage de parti de gouvernement ? Mais pour gouverner comment ? Pour gouverner comme vous, pour faire ce que vous allez faire ? Évidemment, si vous posez la question dans ces termes, vous avez raison !

La manœuvre est simple : on prend une seule donnée du problème, une seule, en l'occurrence la durée de cotisation, et on ne parle plus que de cela, en oubliant tout le reste.

Mes chers collègues, comme l'a rappelé à juste titre Alain Anziani tout à l'heure, nous ne refusons pas de parler de la durée de cotisation, mais nous considérons que l'on ne peut pas, que l'on ne doit pas parler que de cela.

Il faudra aussi parler du chômage et de la politique économique qui permettra de créer de la richesse, donc des cotisations, et de partager la richesse ainsi créée entre les actifs et les inactifs.

On devra également aborder la politique d'exonération des cotisations sociales. Mes collègues l'ont évoquée tout à l'heure, je ne me suis pas exprimé sur la question. Il me semblait tellement évident que, s'agissant des heures supplémentaires – et ce n'est qu'un petit aspect du problème –, on ne pouvait pas faire comme si tout allait bien, comme si la question n'avait pas à être reconsidérée.

On ne peut pas ne pas parler non plus de la politique fiscale, puisque l'on sait très bien que notre système de retraite ne peut plus être assis sur les seuls revenus du travail, sur les seules cotisations. Tout cela, nous le savons bien !

Alors, de grâce, ne nous faites pas ce type de procès ! Vous persistez à conduire la même politique depuis des années, en disant que c'est la meilleure et la seule envisageable, malgré les résultats calamiteux observés. Souffrez que nous puissions proposer autre chose.

Non, nous ne refusons pas tout, mais nous refusons de ne voir qu'un aspect du problème, celui sur lequel vous nous mettez le nez en permanence et dont vous ne voulez pas que nous sortions.

Il faut prendre le problème dans son ensemble, tout mettre sur la table, examiner les différents paramètres et faire des choix, et ces choix sont d'abord politiques. Vous, vous avez fait les vôtres, nous, nous ferons les nôtres !

LA PAROLE EST À MME NICOLE BRICQ, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 833

Ce débat est sérieux. Le présent amendement concerne le financement de la protection sociale, auquel les stock-options contribuent moins que les salaires.

Vous nous rappelez souvent ce que tel ou tel de nos ministres de l'économie et des finances a mis en œuvre. Moi, je vous parle de ce que nous faisons, nous, groupe socialiste ! Et n'inversez pas la charge de la preuve : c'est vous qui êtes aux responsabilités. Quant au groupe socialiste, il défend régulièrement ce type d'amendement, et depuis des années.

Pour que vous ne caricaturiez pas une nouvelle fois les positions que nous prenons ici, nous rappelons systématiquement que le mécanisme des levées d'option, pour le dire en français, a été introduit en France en 1970, et que, depuis cette date, il n'a cessé d'être perverti. Nous avons toujours défendu la position suivante : il faut non pas supprimer les stock-options, mais leur faire retrouver leur esprit d'origine, c'est-à-dire contribuer à l'émergence des petites et moyennes entreprises. Par exemple, nombre de chercheurs qui innovent et créent leur entreprise ont besoin d'un mécanisme leur permettant, lorsqu'ils n'ont pas de capital – les banques n'aident pas les petites et moyennes entreprises à hauteur de ce qu'elles devraient faire –, de réinvestir le produit de leur travail dans l'entreprise. Mais ce système a été perverti et les abus se sont accumulés au cours des trente dernières années.

Aujourd'hui, dans une période de crise économique, sociale et financière, ce type d'avantage sert, en fait, d'ajustement à une rémunération variable. Si vous considérez de temps en temps ce qui se passe au Parlement européen, vous constateriez que nos arguments ne sont pas défendus uniquement par le parti socialiste européen et le groupe communiste et apparentés, mais qu'ils débordent largement les bancs de la gauche. J'en veux pour preuve le fait que le « paquet » défendu au niveau européen intègre cette notion de plafonnement des rémunérations variables.

Vous le savez très bien, les levées d'option sont un mécanisme d'ajustement qui profite essentiellement aux plus gros salaires. Donc, il est normal, dans un système républicain comme le nôtre, de respecter ce qui fait l'essence de la République et que chacun contribue aux dépenses, qu'elles soient sociales ou budgétaires, à hauteur de ses moyens. Cet amendement est tout à fait correct et digne d'être soutenu ; c'est pourquoi nous le voterons.

RAPPELS AU RÈGLEMENT

LA PAROLE EST À MME DOMINIQUE VOYNET, POUR UN RAPPEL AU RÈGLEMENT.

Mon intervention se fonde sur l'article 36 du règlement du Sénat. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 8 juillet 2009, une intervention policière violente conduisait un manifestant, victime d'un tir de flash-ball en plein visage, à perdre un œil. L'enquête menée par la Commission nationale de déontologie de la sécurité, qui a montré à la fois le non-respect du cadre légal d'utilisation des flash-ball et le non-respect de la doctrine d'emploi technique de cette arme, a débouché sur des sanctions disciplinaires pour le policier en cause.

Le 30 avril 2010, dans ma ville, de nouveau, une voiture de police est intervenue de façon violente au milieu d'une fête de quartier, des femmes et des enfants ayant été menacés d'un flash-ball par un policier. Ce matin, pour la troisième fois en un an, à neuf heures, alors que des lycéens bloquaient l'entrée de leur lycée avec des poubelles – j'en conviens, ce n'est pas bien –, une intervention policière a eu lieu. Elle a été conduite non pas par les policiers du commissariat local, qui connaissent bien ces jeunes, mais par une compagnie républicaine de sécurité qui venait d'évacuer un gros squat dans la ville. Lacrymogènes, fumigènes, puis, de façon incompréhensible, tirs de flash-ball... Une nouvelle fois, un enfant a été blessé, au visage. Rendez-vous compte : un enfant de seize ans a eu trois fractures au visage ! J'ai bien compris que vous cherchiez à faire porter à la gauche la responsabilité de troubles que votre aveuglement et votre surdité seuls expliquent. J'ai bien compris que vous étiez en difficulté face à la rue, et face à la légitimité démocratique des manifestations.

Monsieur le ministre, on pourrait s'entendre sur le fait que c'est d'abord aux adultes de lutter pour leurs retraites ; on pourrait tomber d'accord sur le fait que ce sont là des préoccupations bien lourdes pour de jeunes adolescents. Mais, je vous pose la question, en vous montrant la balle reçue par ce jeune de seize ans : le pouvoir est-il à ce point fébrile qu'il en soit réduit à ce genre de provocation ? Que vaut donc un pouvoir politique, et quelle est sa légitimité, quand il en est réduit à tirer sur ses enfants ?

LA PAROLE EST À M. DAVID ASSOULINE, POUR UN TRÈS COURT RAPPEL AU RÈGLEMENT.

Ce rappel au règlement, qui se fonde sur l'article invoqué par Mme Voynet, ne prendra que quelques secondes, avant que nous ne reprenions nos débats sur le fond. Le lien que vous établissez entre notre action et les manifestations est une insulte pour le travail démocratique de l'opposition, monsieur le ministre.

Ce n'est pas parce que, dans notre rôle d'opposition, nous combattons une réforme que nous sommes pour autant responsables des incidents qui peuvent se produire !

Ce n'est pas non plus parce que nous considérons que les manifestations et les grèves, qui sont organisées par des syndicats, et donc tout aussi démocratiques que notre action, sont l'expression de droits prévus dans notre Constitution, que nous portons une quelconque responsabilité dans ces incidents !

On peut toujours porter un jugement négatif sur telle ou telle action, notamment en cas de blocage. Mais, depuis deux jours, alors que des milliers de jeunes manifestent, les incidents sont très peu nombreux, ce qui est d'ailleurs une constante dans l'histoire des manifestations et des mouvements de jeunes en général.

Toutes les images montrent des jeunes qui manifestent pacifiquement. Je ne justifie pas les dérapages, mais vous ne pouvez pas, d'un côté, classer les jeunes dans les populations fragiles et, de l'autre, utiliser n'importe quels moyens, notamment des flash-ball, contre certains d'entre eux qui dressent des poubelles devant l'entrée de leur lycée. Cela ressemble fort à de la provocation, et c'est la seule question que vous a posée Mme Voynet !

LA PAROLE EST À MME RAYMONDE LE TEXIER, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDMENT N° 832

Nous voterons, bien sûr, cet amendement et nous vous incitons tous à faire de même, chers collègues. Nous le savons tous ici, du moins je l'espère, car ce n'est pas faute de l'avoir dit et répété, ce sont les femmes qui subissent le temps partiel. Le plus souvent, c'est non pas de leur fait mais de celui de l'employeur.

Le temps partiel correspond souvent à un emploi précaire : cela signifie des ruptures, des périodes de chômage s'enchaînant et s'intercalant avec des périodes d'emploi.

Ce sont souvent aussi les métiers les plus pénibles et les plus mal payés. Cela veut dire que ces femmes n'arrivent jamais à boucler leurs fins de mois, qu'elles passeront toute une vie professionnelle à compter, à se demander comment elles feront pour vivre, une fois qu'elles auront payé leur loyer, et leur retraite sera pire encore.

On parle de l'allongement de la durée de la vie. Eh bien, ce n'est pas pendant deux ans ou trois ans – on leur souhaite –, mais pendant quinze ans, vingt ans, vingt-cinq ans qu'elles continueront à tirer le diable par la queue ! Je vous invite donc à voter cet amendement d'autant que, si les employeurs étaient amenés à cotiser sur un temps plein, certains d'entre eux seraient peut-être incités à employer ces personnes à temps complet, car ils ne seraient pas tentés de grappiller trois francs six sous sur les charges sociales.

S'agissant de l'accident rapporté par Mme Voynet, je souhaite dire à quel point j'ai été choquée d'entendre nos collègues de la majorité protester parce que l'on abordait un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour et que l'on ne reprenait pas immédiatement la discussion du projet de loi, et faire remarquer que les responsables étaient ceux qui avaient mis les jeunes dans la rue.

Je n'ai pas entendu un mot de compassion pour ce jeune, qui a seize ans ! Si l'un de vos enfants ou l'un de vos petits-enfants était victime d'un accident du même type, aucun de nous, me semble-t-il, ne dirait ici : ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes, à droite, puisque c'est eux qui ont voulu ce texte inique. Nous déplorerions avec gravité l'accident arrivé à l'un des vôtres, soyez-en assurés !

LA PAROLE EST À MME DOMINIQUE VOYNET, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 832

Mon nom a été cité à plusieurs reprises : il s'agit d'une mise en cause personnelle ! Je vais évidemment expliquer mon vote, mais ce sera aussi une réponse à cette mise en cause personnelle.

Je vous mets au défi les uns et les autres de trouver le moindre mot qui pourrait laisser penser que j'ai incité des jeunes à descendre dans la rue pour affronter des policiers, ces derniers jours ou avant. J'ai des enfants adolescents et ils sont au lycée aujourd'hui ! Je discute depuis plusieurs jours avec les jeunes des lycées de ma ville pour les inciter à demander des salles à leurs proviseurs – salles que les proviseurs accordent, d'ailleurs – pour organiser des débats entre eux d'une façon démocratique et les aider à devenir adultes en étant conscients des réalités de ce monde.

Venez me dire en face qu'il a fallu un maître à penser au jeune Nicolas Sarkozy ou au jeune Alain Madelin et qu'il a fallu que quelqu'un leur tienne la main quand ils manifestaient adolescents ! Vous ne savez donc rien de l'adolescence et de la façon dont on se mobilise à cet âge ?

Vous ne savez donc pas que, quand un adulte essaie d'aller à l'encontre des jeunes, ils peuvent durcir leur position ? C'est ce qui s'est passé ce matin quand ils se sont trouvés nez à nez avec une demi-compagnie de CRS dont on se demande ce qu'elle faisait dans une petite rue, devant le lycée Jean-Jaurès de Montreuil !

LA PAROLE EST À M. DAVID ASSOULINE, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 832

M. David Assouline. Il faut voter cet amendement parce que les femmes sont particulièrement concernées par cette réforme et par l'allongement de la durée de cotisation. Les jeunes aussi sont concernés.

Parce que certains pourraient penser qu'ils ont inventé l'eau chaude quand ils légifèrent,... je précise, monsieur About, que ce n'est pas la première fois que des jeunes manifestent dans notre pays, ni qu'un responsable de droite – car vous êtes de droite – réagit devant ces manifestations en prononçant exactement les mêmes mots que vous ! Cela fait trente ans que, de façon récurrente, quand les jeunes manifestent – un jour, c'est contre le SMIC jeunes, un autre, contre le CPE, un autre encore, contre une réforme de l'éducation ; la dernière fois, c'était même contre M. Fillon, ministre de l'éducation nationale – les hommes de droite qui gouvernent viennent nous expliquer que ces jeunes sont manipulés et ne représentent rien.

Monsieur About, je ne sais pas comment vous considérez les jeunes, mais, moi, je vous prends au sérieux. Il y a une contradiction importante dans votre jugement, dans votre discours : vous ne pouvez pas dire qu'à seize ans on est trop immature pour manifester et que l'on est manipulé, mais que l'on est suffisamment solide et mature pour recevoir des balles de flash-ball en plein visage !

C'est votre conception de la jeunesse, on peut lui « mettre des tartes », mais on ne peut pas l'écouter quand elle dit ce qu'elle a dans la tête ! Eh bien, ce n'est pas notre conception. Nous misons sur la responsabilité du débat.

Hier, Benjamin Lancar, président des Jeunes populaires de l'UMP, diffusait – j'ai ici la photo publiée par l'UMP – des tracs à l'entrée des lycées, lui qui n'est plus lycéen. Voilà un adulte qui monte les lycéens contre d'autres lycéens qui ne seraient pas de la même sensibilité. Moi, je n'ai pas envie de le juger, mais ne donnez pas de leçons, parce que l'intoxication et la propagande, vous savez faire !

LA PAROLE EST À M. ALAIN ANZIANI, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 832.

Madame la présidente, j'ai écouté M. About et M. le ministre, et leurs propos n'avaient en effet pas grand-chose à voir avec cet amendement ! Je tenais à faire cette mise au point. Nous venons, une fois encore, de nous faire insulter par M. le ministre ! Une fois de plus, il vient nous donner des leçons, lui qui en a peut-être beaucoup à recevoir ! Un peu de modestie, monsieur Woerth ! Si vous souhaitez un débat serein, ramenez la sérénité dans cette enceinte ! Arrêtez de dire et de répéter que les jeunes sont des imbéciles ! Oui, vous les prenez pour des imbéciles quand vous laissez entendre qu'il suffirait qu'un responsable politique leur demande de descendre dans la rue pour qu'ils le fassent !

Monsieur Woerth, les jeunes savent lire et réfléchir. Ce qu'ils voient aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont pas de travail et que votre réforme, en allongeant toujours plus la durée légale du travail les privera davantage encore de travail. Nous sommes bien là au cœur du débat !

Vous ne respectez pas les jeunes, vous les prenez pour des imbéciles !

LA PAROLE EST À M. JEAN DESESSARD, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 832

M. le ministre nous a dit que le groupe socialiste avait des propositions, mais pas de projet ; je reviendrai sur ce point ultérieurement.

De nombreuses personnes sont mobilisées contre la réforme des retraites : 54 % des Français sont favorables à une grève générale ! Certes, on peut discuter de l'institut qui a réalisé ce sondage – BVA ou un autre –, mais les résultats sont là !

Quelles conclusions tirer si les personnes sont à ce point favorables à une grève générale ? Pour les patrons, c'est tellement facile de se faire entendre - et d'être entendus -, tout en continuant à toucher leurs rémunérations ! Mais, pour se faire entendre, les salariés sont, eux, obligés de faire grève ! Or il est difficile de faire grève quand on sait que lorsque l'on va perdre trois, quatre, voire cinq jours de salaire ! Et c'est encore plus difficile pour les salariés à temps partiel !

Oui, chers collègues, il est plus difficile de faire grève que d'inviter au Fouquet's ! Plus généralement, s'il y avait aujourd'hui un mouvement de grève générale contre une réforme concernant un problème tout autre que celui des retraites, un problème social qui se poserait au quotidien, par exemple, croyez-vous que les lycéens resteraient inactifs ? Non, évidemment, ils se mobiliseraient et seraient dans la rue !

Monsieur le ministre, tout au long de cette semaine, j'ai apprécié la précision de vos propos, mais la réponse que vous avez faite à Mme Voynet a manqué, me semble-t-il, de responsabilité ! Sans doute avez-vous été pris par l'ambiance qui règne ici depuis deux semaines et êtes-vous allé au-delà de ce que vous pensez...

Plutôt que de rendre hommage au travail de la police française, qui essaie d'éviter tout débordement, et de dire votre étonnement devant les événements de Montreuil, surtout en considération des garanties que vous prenez pour faire en sorte qu'il ne s'en produise pas, montrant ainsi qu'un tel événement était inadmissible, vous avez presque excusé la police. Voilà qui est grave !

Si, quand la grève faiblit, vous réagissez à coup de flash-ball., comment réagirez-vous si les Français s'opposent vraiment à une réforme – ce n'est pas le cas aujourd'hui, dites-vous – et décident une grève générale ?

Quels moyens prendrez-vous ? Vous auriez pu en rester là, monsieur le ministre, vous qui représentez ici le Gouvernement, c'est-à-dire celui qui doit agir dans une période difficile. Mais vous avez engagé une polémique évoquant ceux qui appelleraient à manifester personne ici n'appelle la jeunesse à se mobiliser –, au lieu de condamner l'utilisation d'armes telles que le flash-ball contre des lycéens qui ont mis trois poubelles devant leur lycée pour en bloquer l'entrée !

La parole est à M. Yannick Bodin, pour explication de vote sur l'amendement n° 832

On s'étonne depuis un certain temps que les jeunes puissent s'intéresser à la question des retraites.

Chères collègues, continuez plutôt à faire votre courrier sur votre ordinateur ! Pour ce qui me concerne, je peux témoigner de ce qui s'est passé et expliquer comment, de manière tout à fait naturelle, les jeunes qui ne s'étaient peut-être pas au départ mêlés au mouvement, l'ont progressivement rejoint.

Monsieur le ministre, je ne sais pas si vous avez des enfants, ni quel âge ils ont. Mais, dans toutes les familles françaises, les parents parlent avec leurs enfants, et, depuis quelques semaines, ils parlent des retraites !

Tôt ou tard, autour de la table familiale, la conversation finit par porter sur cette question. C'est la mère de famille qui explique à ses trois enfants que, parce qu'elle est restée à la maison pour les élever, elle touchera une bien modeste retraite. C'est le père de famille qui parle de son quotidien et des travaux pénibles.

Voilà quelques jours, une délégation de la commission de la culture s'est rendue, conduite par son président, Jacques Legendre, sur le chantier de la Maison de la Radio. Il pleuvait. Deux ouvriers casqués, suspendus à quinze mètres au-dessus du sol, transportaient sur une grue des poutres qu'ils allaient fixer.

Tout naturellement, nous nous sommes interrogés : mais qui serait capable de faire ce travail-là jusqu'à 67 ans ? Monsieur le ministre, ce n'est pas sérieux !

Ces ouvriers sont aussi des pères de famille, et le soir, en rentrant du travail, ils parlent avec leurs enfants qui vont à l'école ou au lycée. Comment voulez-vous qu'un lycéen, qui commence à développer sa propre réflexion, accepte la situation qui est faite à son père ouvrier du bâtiment ! Au lycée, il discutera avec un camarade, qui lui parlera, lui, de l'espérance de vie de son propre père. Comment voulez-vous que les uns et les autres ne prennent pas conscience des problèmes qui se posent dans leur famille !

Je poursuivrai si mes collègues ne m'interrompent pas !

Ne vous demandez pas pourquoi les lycéens et les étudiants se préoccupent aujourd'hui de la retraite et descendent dans la rue ! C'est tout simplement parce qu'ils ont appris, au sein de leur famille et à l'école, à faire preuve de bon sens et qu'ils ont pris conscience de la situation dans laquelle se trouvent leurs parents et de celle dans laquelle ils se trouveront eux-mêmes dans les années à venir ! C'est donc tout naturellement qu'ils veulent participer au mouvement de contestation.

Il va falloir vous y habituer, monsieur le ministre, la jeunesse française est intelligente !

Je mets aux voix l'amendement n° 832.

Voici le résultat du scrutin n° 27 :

Nombre de votants 339
Nombre de suffrages exprimés 337
Majorité absolue des suffrages exprimés 169
Pour l'adoption 153
Contre 184

Le Sénat n'a pas adopté.

EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE 4

LA PAROLE EST À MME RAYMONDE LE TEXIER, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Le groupe socialiste n'est pas opposé à ce que l'allongement de la durée de cotisation soit un des leviers utilisés dans le cadre d'une réforme globale. Une telle mesure est même plus juste que le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, car elle tient compte de l'âge d'entrée dans le monde du travail.

Malheureusement, ce projet de loi, en liant augmentation de la durée de cotisation et relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, prive la démarche de toute équité, notamment pour les salariés qui auront effectué des carrières longues. Non seulement ceux-ci cotiseront plus longtemps, mais ils cotiseront plusieurs années à perte : un salarié ayant commencé sa carrière à 18 ans devra ainsi cotiser quarante-quatre ans avant de pouvoir prendre sa retraite.

L'allongement de la durée de cotisation, donc la prolongation de l'activité, suscite des questions très concrètes pour notre société : comment tenir compte des cycles de la vie dans l'évolution professionnelle ? Quelle place donner à la transmission et à la formation au sein de l'entreprise ? Comment diversifier les parcours et les carrières pour que, à tout âge, des perspectives s'offrent aux salariés ? D'autres pays, la Finlande notamment, ont mené toute leur réforme des retraites en mettant en place une vraie politique de maintien des seniors dans l'emploi. Force est de reconnaître que, avec le présent texte, nous en sommes loin...

Augmenter la durée de cotisation, c'est aussi regarder en face les difficultés que rencontrent les jeunes pour entrer sur le marché de l'emploi. Dans un monde du travail peu accueillant pour les jeunes, les femmes, les seniors, l'augmentation de la durée de cotisation revient à miser cyniquement sur la multiplication des carrières incomplètes, afin de décharger l'État de sa mission de solidarité.

Par ailleurs, le fait que l'espérance de vie, plus particulièrement l'espérance de vie en bonne santé, s'allonge rend légitime une réflexion sur la répartition de ce temps gagné entre activité professionnelle et temps pour soi ou pour les autres.

Or quand vous déclarez arbitrairement que les deux tiers de ce surcroît de temps doivent être consacrés au travail, nous nous interrogeons sur le modèle de société que vous promouvez.

Vous laissez de côté tous les services rendus par les jeunes retraités à leur famille et à l'ensemble de notre société : de la garde d'enfants aux aides financières, de l'investissement dans le monde associatif au bénévolat, les jeunes retraités jouent un rôle très important.

Le temps pour soi n'est pas un temps inutile, perdu ou volé ; il est un espace de liberté, indissociable de la condition humaine dans ce qu'elle a de plus particulier. Une répartition à parts égales du temps gagné nous paraît plus juste et plus appropriée.

Enfin, si l'espérance de vie en bonne santé augmente, le moins que l'on puisse dire, c'est que les inégalités d'espérance de vie en fonction des métiers ne diminuent pas. La différence est de sept ans entre un cadre et un ouvrier : voilà un chiffre terrible. Vous ne lui accordez pourtant aucune attention. Rien n'est fait pour pondérer l'allongement de la durée de cotisation afin de prendre en compte ce type d'injustice. Vous savez bien que vos mesures consistant à transformer la pénibilité en invalidité visent surtout, comme d'habitude, à réduire le nombre d'ayants droit.

Faire des économies aux dépens des plus fragiles, telle est votre méthode. C'est ce qui rend votre projet de loi injuste, et l'article 4 participe de l'édifice que vous bâtissez. Voilà pourquoi le groupe socialiste votera contre.

LA PAROLE EST À M. JEAN DESESSARD, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Les sénatrices et sénateurs écologistes voteront contre cet article prévoyant un accroissement progressif du nombre d'annuités de cotisation.

M. le ministre a déclaré que l'opposition avait des propositions, mais pas de projet. Sans doute me jugerez-vous utopique, mais l'utopie est souvent la réalité future, l'avenir n'étant pas la continuation du présent.

Lorsque l'on prépare l'avenir, il faut donc être utopique, car le présent ne se perpétue pas, sauf à virer au cauchemar : conflits sociaux, catastrophes écologiques... Par conséquent, nous devons aujourd'hui élaborer un autre logiciel.

Les écologistes, dont les analyses seront, je l'espère, de plus en plus partagées dans notre assemblée à l'avenir, prônent la préservation des ressources, la limitation de la pollution, donc un autre système de production et d'autres modes de consommation. Nous donnons la primauté au développement d'activités favorisant l'échange social sur la production de biens industriels. Tel est le projet écologique.

Changer le système de production et les modes de consommation va à l'encontre de votre idée-force, qui est de s'inscrire dans la compétition économique internationale actuelle, en travaillant toujours plus. Dans cette optique, il faut aussi abaisser le coût du travail pour l'adapter à la réalité économique mondiale, réduire la fiscalité pour attirer les capitaux, lesquels serviront d'ailleurs à acheter des entreprises pour les délocaliser ensuite. Nous sommes fortement opposés à cette logique de compétition économique à l'échelle mondiale. Pour notre part, nous souhaitons au contraire, en tant qu'écologistes, l'instauration d'une coopération économique à l'échelle mondiale, d'une cohésion sociale et d'une harmonisation fiscale. Nos projets sont bien différents !

Nous appelons de nos vœux une autre répartition des richesses, un renforcement des services publics et un plus grand respect de l'environnement. En attendant que tout cela se mette en place à l'échelon mondial, que ferons-nous ? Nous maintiendrons le système social français, qui a fait ses preuves. Il peut servir de modèle aux autres pays.

Les Verts sont présents dans tous les pays ! L'utopie, qui est la réalité de demain, consiste à garantir des avantages sociaux et une meilleure qualité de vie, partout dans le monde.

Monsieur le ministre, votre projet est d'adapter la réalité sociale et économique de notre pays à la compétition internationale brutale. Mais d'autres voies existent, menant à la construction, à l'échelle mondiale, d'une coopération sociale, dans le respect de l'environnement.

Oui, monsieur le ministre, nos projets sont fondamentalement différents, y compris en matière de financement des retraites. « Travailler toujours plus » n'est pas le mot d'ordre écologique pour la société de demain.

LA PAROLE EST À M. DAVID ASSOULINE, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Comme Mme Le Texier vient de l'indiquer, nous voterons sans hésitation contre cet article, dont le dispositif participe d'une logique consistant à ne faire supporter qu'aux seuls salariés le financement de nos retraites.

Comme d'habitude, M. le ministre a adopté une posture polémique et s'est moqué de nos propositions, après avoir d'abord nié leur existence. Certes, un allongement de la durée de cotisation peut bien entendu être envisagé, mais nous entendons mettre à contribution les revenus du capital, afin que l'effort soit équitablement partagé. Or votre réforme est injuste, car elle ne sollicite pas le capital.

En outre, elle cumule réunit un recul de l'âge légal de départ à la retraite et un allongement de la durée de cotisation. Ce sont donc toujours les mêmes qui doivent payer ! Dans ces conditions, votre projet d'allongement de la durée de cotisation est parfaitement inadmissible.

Les socialistes, qui forment un parti de gouvernement, ont soumis au débat public un projet de réforme chiffré avant même que le Gouvernement n'ait présenté le sien ! Cela mérite tout de même d'être salué, car je n'ai jamais vu la droite, quand elle était dans l'opposition, s'opposer à nos propositions autrement que par la simple contestation. Jamais elle n'a alors formulé de projets constructifs !

Dans cette enceinte, que vous dominez depuis trop longtemps, vous avez au contraire pratiqué une obstruction absolue. Le Sénat était le lieu où vous pouviez retarder, sinon empêcher, des réformes voulues par la gauche. Je le dis parce que nous recevons de nombreuses leçons sur ce point. Bientôt, lorsque vous serez minoritaires dans le pays et peut-être même dans cette assemblée, j'espère que vous vous souviendrez de la façon dont nous nous opposons aujourd'hui à votre projet de réforme : en formulant des critiques, certes, mais aussi des propositions.

Une augmentation des cotisations doit être envisagée, du fait du vieillissement de la population et de la prolongation de l'espérance de vie, mais l'effort doit être équitablement réparti : à cet égard, votre projet de réforme est parfaitement inadmissible !

LA PAROLE EST À M. YVES DAUDIGNY, POUR EXPLICATION DE VOTE.

Ce débat nous donne l'occasion de clarifier quelques points. Tout d'abord, nous voulons réaffirmer combien nous sommes attachés au maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans. C'est un seuil protecteur pour celles et ceux qui ont eu les carrières les plus difficiles et ont commencé à travailler tôt. L'espérance de vie à la naissance a augmenté, et c'est une bonne chose. Nous gagnons chaque année environ trois mois d'espérance de vie. L'exposé des motifs du projet de loi rappelle que celle-ci s'est accrue de 6,3 ans depuis 1982. Cela est vrai, mais quand la retraite à 60 ans a été instaurée, la durée de cotisation était de 150 trimestres. Or, elle est passée depuis à 162 trimestres. Sur 6,3 années de vie gagnées, trois ont donc déjà été données au temps travaillé.

En raisonnant autrement, nous pourrions dire que, depuis 1982, l'espérance de vie à 60 ans a augmenté de deux ans. Par conséquent, depuis lors, les salariés ont donné plus de temps au travail qu'ils n'ont gagné en espérance de vie à 60 ans. Or, le seul argument que vous utilisez pour justifier l'allongement de la durée de cotisation que vous proposez est la progression de l'espérance de vie. Mais l'espérance de vie en bonne santé est un critère plus important quand il s'agit de prolonger le temps d'activité professionnelle. Faut-il rappeler que l'espérance de vie en bonne santé est de 59 ans pour un ouvrier, contre 69 ans pour un cadre ? La différence n'est pas mince... Nous sommes responsables : dès lors que l'espérance de vie s'allonge, et plus particulièrement l'espérance de vie en bonne santé, nous pensons qu'il est normal qu'une partie du temps ainsi gagné soit consacrée à l'activité professionnelle. Mais, depuis 2003, vous avez fait le choix d'allouer les deux tiers de ce temps au travail, et un tiers seulement à la retraite. Cela nous paraît être un choix sévère pour les Françaises et les Français, car pouvoir disposer de temps pour soi, pour les activités associatives, pour sa famille ou pour des projets personnels est aussi une conquête sociale.

C'est la raison pour laquelle il nous semblerait plus juste de partager le temps de vie gagné à parité entre le travail et la retraite. Pour nous, l'allongement de la durée de cotisation ne peut s'inscrire que dans une démarche qui prenne en compte la diversité des parcours professionnels. C'est précisément sur ce point que nos positions et les vôtres divergent complètement.

Que faites-vous de la diversité des parcours professionnels ? Êtes-vous d'accord pour prendre en compte la pénibilité ? La réponse est clairement négative, comme l'indique votre projet de loi ! Or la question n'est pas de savoir si l'on fixe une durée de cotisation identique pour tout le monde, gravée à jamais dans le marbre ; il s'agit de réfléchir au moyen de tenir compte des différences en termes non seulement de parcours professionnel et de pénibilité, mais également d'aspirations individuelles.

Pour les années d'études, nous préconisons toute une série de mesures permettant d'aboutir à une modulation de la durée cotisée, comme le paiement d'une surcotisation lors du premier emploi. Il n'est pas supportable que les étudiants entrent dans la vie active sans avoir de perspectives claires de sortie. La vraie question est la suivante : comment intégrer dans la détermination des conditions de départ à la retraite la réalité des conditions de travail ?

Contrairement à ce que vous affirmez, nous ne proposons pas un mécanisme plus avantageux pour certains que pour d'autres. Nous préconisons un système de protection fondamentale des salariés les plus modestes et les plus exposés. Je répète ce que nous avons affirmé lors de l'examen de l'article 5 : il n'est pas question pour nous de toucher à l'âge légal de départ à la retraite, car le seuil de 60 ans représente la meilleure protection pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes. Cette protection doit être réaffirmée, consolidée, renforcée, grâce à la prise en compte de la pénibilité et à l'instauration d'un dispositif d'accompagnement des étudiants, toutes dispositions qui ne figurent pas dans votre texte.

Nous proposons une liberté de choix, vous imposez vos mesures ! En procédant ainsi, vous sanctionnez les plus modestes et les plus fragiles. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il forme avec les articles 5 et 6 le socle de votre projet de loi, nous voterons sans ambiguïté contre l'article 4.

LA PAROLE EST À MME CHRISTIANE DEMONTÈS, POUR EXPLICATION DE VOTE SUR L'ARTICLE.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole à cet instant, mais je ne peux pas laisser sans réponse les propos de M. Fourcade ! Oui, il existe des divergences au sein de la gauche. Il n'est pas dans nos habitudes de manier le couperet en cas de désaccord : nous recherchons des compromis.

Monsieur le ministre, mes chers collègues de la majorité, le fait que vous ne cessiez de critiquer nos propositions prouve bien que nous en avons !

Pour nous, la retraite à 60 ans, c'est le choix offert à tous de continuer ou non à travailler. En effet, il y a toujours eu des différences en termes de parcours professionnels et de conditions de travail, et il y en aura toujours ! Certains commencent à travailler tôt, dès 18 ans, quand d'autres poursuivent leurs études. Certains, à 60 ans, sont fatigués, usés et ne peuvent plus « arquer », comme disait Pierre Mauroy ; d'autres, au même âge, ont envie de continuer à exercer une profession intéressante. C'est la réalité d'aujourd'hui ; pourquoi ne serait-ce pas celle de demain ?

Oui, nous sommes pour la retraite à 60 ans. Nous souhaitons que chacun ait la possibilité de choisir.

Oui, nous l'avons dit et nous le répétons, nous sommes favorables à l'allongement de la durée de cotisation, mais pas pour tout le monde dans les mêmes conditions : il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments, comme la pénibilité ou les carrières longues.

Telle est la position du groupe socialiste ! S'il est vrai que nous divergeons, sur certains points, avec nos collègues du groupe CRC-SPG, nous parvenons néanmoins à trouver des compromis.

VOTE SUR L'ARTICLE 4.

Voici le résultat du scrutin n° 30 :

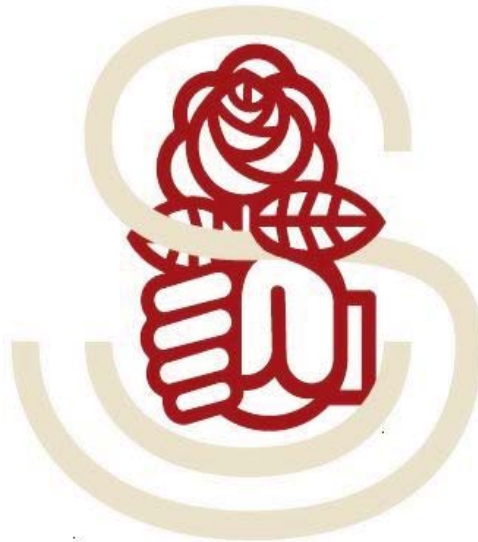
Nombre de votants 338
Nombre de suffrages exprimés 336
Majorité absolue des suffrages exprimés 169
Pour l'adoption 155
Contre 181

Le Sénat n'a pas adopté. (Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et du groupe CRC-SPG.)

M. Éric Woerth, ministre. Madame la présidente, le résultat de ce scrutin est dû à une erreur matérielle lors du vote.

* * *

*



Groupe Socialiste du Sénat

Le Bulletin du Groupe socialiste du Sénat

avec la participation des collaborateurs du groupe

Coordination : Nicolas BOUILLANT

AÏCHA KRAÏ

Secrétaire de rédaction - publication - réalisation et conception

Contact : 01 42 34 38 51 Fax : 01 42 34 24 26 - a.krai@senat.fr

Site du groupe socialiste : <http://www.senateurs-socialistes.fr/>

Reprographie : Sénat